



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 novembre 2021**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 25 novembre 2021 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Au cours de cette séance, les décisions suivantes ont été prises :

- Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mécénat avec la SOREGIES qui apporte son soutien matériel pour la pose et la dépose des guirlandes de Noël sans aucune contrepartie.
- Le conseil municipal donne un avis favorable au transfert de l'exercice de la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques et Véhicules hybrides rechargeables) au Syndicat Energies Vienne.
- Les tarifs des concessions cimetièrre sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2022 :
 - Concessions trentenaire 80 €/M2
 - Concessions cinquantenaire 90 €/M2
 - Concessions dans le columbarium :
 - case 15 ans 350 €
 - case 30 ans 590 €
 - Concessions cavurne :
 - Concession trentenaire 540 €
 - Concession cinquantenaire 720 €
- En raison de la crise sanitaire, le repas offert aux personnes âgées de la commune n'a pas eu lieu. De ce fait, le CCAS et la Commune ont décidé d'offrir un colis de Noël aux habitants âgés de plus de 75 ans. Le Conseil Municipal a donc décidé de verser une subvention supplémentaire de 1500 € au CCAS.
- Le Conseil municipal décide de constituer une provision pour créances douteuses, d'un montant de 288,23 €, représentant 25% des sommes non recouvrées sur les années 2017/2018 et 2019.
- Le contrat d'assurance statutaire des personnels affiliés à la CNRACL est renouvelé auprès de la CNP (Caisse Nationale de Prévoyance) pour l'année 2022.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou concernant l'octroi d'un fonds de concours investissement d'un montant de 2956,86 € pour la mise en place du dispositif de l'HELISMUR.
- Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur divers biens aliénés.